

Secrétariat Général

**CONVOCATION AU
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2006**

Mes chers collègues,

En conformité avec l'article L. 2121-10 du Code général des collectivités territoriales, je vous prie de bien vouloir assister à la séance du conseil municipal qui se tiendra dans la salle des fêtes de l'hôtel de ville, le jeudi 14 décembre 2006 à 20 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 5 octobre 2006

<><><>

Questions et réponses orales

<><><>

Politique sectorielle de la petite enfance - délibération du 23 septembre 2004 : premier bilan.

<><><>

Projets de délibération :

1. Adoption du budget primitif exercice 2007 – Ville.
Rapporteur : L. MALAGNOUX
2. Adoption du budget primitif exercice 2007 – Assainissement.
Rapporteur : K. POULARD
3. Adoption du budget primitif exercice 2007 - Cinéma municipal Georges Méliès .
Rapporteur : C PESSIN-GARRIC
4. Ouvertures et virements de crédits - décision modificative n°5 du budget primitif 2006 – Ville.
Rapporteur : L. MALAGNOUX
5. Admissions en non-valeur de produits irrécouvrables - années 1993 à 2005.
Rapporteur : L. MALAGNOUX
6. Modification des tarifs de la restauration scolaire au 1er janvier 2007
Rapporteur : L. MALAGNOUX
7. Modification de la rémunération des enseignants assurant les études dirigées au 1er janvier 2007
Rapporteur : L. MALAGNOUX
8. Autorisation à monsieur le maire de signer une convention d'objectifs et de financement avec l'association « Destination Montreuil - Office du Tourisme et des Congrès de l'Est Parisien » (OTCMEP).
Rapporteur : F. LUCCHINI
9. Convention de coopération entre la ville de Montreuil et l'association "Renc'Art au Méliès".
Rapporteur : C. PESSIN-GARRIC

10. Convention de coopération entre la ville de Montreuil et la compagnie « Les Déménageurs Associés ».

Rapporteur : C. PESSIN-GARRIC

11. Convention de coopération passée entre la ville de Montreuil et l'association « Planète Andalousia ».

Rapporteur : C. PESSIN-GARRIC

12. Convention de coopération entre la ville de Montreuil et Studio Théâtre de Montreuil.

Rapporteur : C. PESSIN-GARRIC

13. Convention de coopération entre la ville de Montreuil et l'association pour l'Histoire Vivante.

Rapporteur : C. PESSIN-GARRIC

14. Convention de coopération entre la ville de Montreuil et la Maison Populaire.

Rapporteur : C. PESSIN-GARRIC

Ne prennent pas part au vote (art L 2131-11 du CGCT) : J.P. BRARD, C. PESSIN GARRIC, D. ATTIA, M. LUSSET-CASALASPRO, A. KNOLL.

15. Attribution de subventions exceptionnelles à diverses associations sportives.

Rapporteur : S. VALLET

16. Convention entre la ville de Montreuil et l'association « La Pêche ».

Rapporteur : G. DE KERAUTEM

Ne prennent pas part au vote (art L 2131-11 du CGCT) : C. PESSIN GARRIC, G. DE KERAUTEM, F. MOLOSSI, M. TOME, M. LUSSET-CASALASPRO, E. DISPOT, F. TRIQUENOT, A. KNOLL.

17. Convention entre la ville de Montreuil et l'association « Rues et Cités »

Rapporteur : G. DE KERAUTEM

18. Convention entre la ville de Montreuil et l'association Comité des Œuvres Sociales de la ville de Montreuil

Rapporteur : L. MALAGNOUX

19. Convention avec le forum français de la sécurité urbaine sur une enquête de victimation.

Rapporteur : A. MAESANO

20. Création d'un poste d'attaché faisant fonction d'adjoint au responsable du service Enfance.

Rapporteur : G. DE KERAUTEM

21. Modification de la délibération du 23 mars 2006 portant sur la création d'un poste de médecin spécialiste ORL à temps non complet et d'un poste de kinésithérapeute à temps non complet.

Rapporteur : F. MOLOSSI

22. Modification de la délibération du 28 mai 1998 portant sur la création de quatre postes de professeur d'enseignement artistique à temps non complet au tableau des effectifs.

Rapporteur : C. PESSIN-GARRIC

23. Fixation d'un taux horaire de rémunération pour les agents d'accueil du Théâtre Berthelot.

Rapporteur : L. MALAGNOUX

24. Fixation d'un taux de rémunération pour les volontaires européens dans le cadre des échanges internationaux.

Rapporteur : J. J. JOUCLA

25. Modification de la délibération du 15 décembre 2005 portant sur la rémunération des agents recenseurs, des contrôleurs et des personnes-relais affectées au recensement rénové de la population.

Rapporteur : L. MALAGNOUX

26. Modification du tableau des effectifs.

Rapporteur : L. MALAGNOUX

27. Demande de financement au Conseil général de Seine-Saint-Denis pour la réalisation du diagnostic de l'Agenda 21 local de Montreuil et approbation de la Convention de développement durable entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la Commune de Montreuil.

Rapporteur : E. BUNIO

28. Acceptation du dossier de consultation des entreprises (D.C.E) relatif aux travaux d'aménagement de la ZAC Franklin-Walwein.

Rapporteur : K. POULARD

29. Autorisation à monsieur le maire de signer les avenants pour le solde des marchés de travaux de réhabilitation du stade nautique Maurice THOREZ.

Rapporteur : A. BABUT

30. Avenant n° 4 au marché de maîtrise d'œuvre passé avec M. LEMARIE pour les travaux de réhabilitation du stade nautique Maurice THOREZ.

Rapporteur : A. BABUT

31. Autorisation à monsieur le maire de signer les marchés à passer avec les sociétés SCHMIDT et SAS 3D pour acquisition de deux balayeuses sur châssis poids lourd.

Rapporteur : A. BABUT

32. Autorisation à monsieur le maire de signer les marchés pour acquisition de mobilier destiné à l'ensemble des équipements de la ville pour les années 2007 à 2009.

Rapporteur : A. BABUT

33. Autorisation à monsieur le maire de signer les marchés pour les lots 4 et 10 pour les travaux de restructuration des locaux de l'ex-collège Paul ELUARD. (reporté)

Rapporteur : A. BABUT

34. Autorisation à monsieur le maire de signer le marché relatif aux travaux d'aménagement des lignes de bus avec l'entreprise COLAS Ile- de- France Normandie agence SMPRB.

Rapporteur : A. BABUT

35. Acceptation de l'avenant n°1 de transfert du marché de travaux de curage et de petit entretien du réseau d'assainissement et des ouvrages annexes pour les années 2006-2007-2008 à la société ORTEC Ile-de-France.

Rapporteur : K. POULARD

36. Actualisation des tarifs de la délégation de service public de collecte des déchets industriels et commerciaux assimilables aux ordures ménagères pour l'année 2007.

Rapporteur : K. POULARD

37. Actualisation des taxes relatives aux tournages de films et manifestations diverses pour l'année 2007

Rapporteur : T. FRANCOIS

38. Liste complémentaire des bénéficiaires du remboursement de la taxe des ordures ménagères au titre du service d'enlèvement des déchets industriels et commerciaux.

Rapporteur : K. POULARD

39. Opération Cœur de Ville – garantie de la ville à la Société d'ingénierie et de développement économique (SIDEK) à hauteur de 80 % pour un prêt de 7 600 000 €,

consenti par la Landesbank SAAR destiné au financement des travaux de l'opération zone d'aménagement concertée (ZAC) Cœur de ville à Montreuil. (délibération modificative du 5 octobre 2006 n° 2006-249)

Rapporteur : J. J. SEREY

40. Gestion de la chambre funéraire sise 32 avenue Jean Moulin.

Rapporteur : T FRANCOIS

41. Acceptation du dossier de consultation des entreprises pour l'organisation des VIIèmes assises de la coopération décentralisée franco-vietnamienne qui se dérouleront à Montreuil en octobre 2007.

Rapporteur : J.J. JOUCLA

42. Suppression de la ZAC VALMY.

Rapporteur : M.LUSSET-CASALASPRO

43. Approbation de l'avenant n° 1 à la promesse de vente au profit de la SCI ACS 93 du lot n° 10 de l'immeuble MOZINOR.

Rapporteur : M.LUSSET-CASALASPRO,

44. Approbation de l'avenant n° 1 à la promesse de vente au profit de la SCI KALANI du lot n° 23 sis 54 rue de la Solidarité.

Rapporteur : M.LUSSET-CASALASPRO

45. Acquisition par la ville à l'euro symbolique de la voie nouvelle Henri Schmitt appartenant à l'OPHM.

Rapporteur : M.LUSSET-CASALASPRO

46. Modification de façade, déconstruction de l'abri de l'escalier et condamnation de l'accès au sous-sol du pavillon sis au 116 rue de Paris, parcelles cadastrées AX 118-119, au niveau de la façade Ouest disposée face à l'EHPAD.

Rapporteur : M.LUSSET-CASALASPRO

47. Remboursement de frais de mission engagés par des élus du conseil municipal.

Rapporteur : A KNOLL

Ne prennent pas part au vote (art L 2131-11 du CGCT) : A. MAESANO, T. FRANCOIS, J.J. JOUCLA.

<><><>

Décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations d'attribution :

Décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des collectivités territoriales pour la période allant du 15 septembre au 10 novembre 2006.

A Montreuil, le 6 décembre 2006.

Pour le maire empêché ,
Le 1^{er} maire adjoint délégué.

Jean Jacques SEREY